



Compte-rendu du Conseil Municipal du
Mercredi 3 février 2016

Présents : Philippe Huppé, Florence Haguin, Patrick Lario, Diana Baldo, Véronique Moulières, Thierry Bertrand, Hugues Dardé, Georgette Pécou, Michel Vergnes, Jenny Larminé, Pierre Nougaret, Antonia Villadiou et Jean-Claude Fadat.

Absents excusés : Manon Cadar (procuration à Philippe Huppé), Virginie Lavini (procuration à Patrick Lario)

Secrétaire de séance : Georgette Pécou

Philippe Huppé ouvre la séance à 19h10 et la ferme vers 19h40. Cinq points sont inscrits à l'ordre du jour.

Le maire ouvre le conseil par le premier point porté à l'ordre du jour. Il concerne la vente par la commune d'un immeuble sis avenue de Pézenas, cadastré A440. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à diviser le terrain et ainsi à isoler le poste EDF de la partie vendue.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 180 000 euros. Cette ligne de crédit avait été ouverte pour financer une partie de la station d'épuration.

Un troisième point porte sur la rectification d'une erreur matérielle concernant le cont d'apprentissage conclu entre la mairie et la personne en charge de la communication, étudiante à l'IPAG de Montpellier. Initialement, la durée de travail avait été fixée en fonction du planning fourni par l'IPAG. Or, il est ressorti qu'une erreur sur le temps de travail a été faite et que l'apprentie travaille 35h/hebdomadaire et non 30h. Le conseil vote à l'unanimité la correction de cette erreur et autorise le maire à opérer les rectifications nécessaires et à effectuer les rattrapages dus.

Le conseil vote à l'unanimité la création d'un CDI 30h/hebdomadaire pour un employé de mairie qui était en CDD.

Enfin, le maire a présenté la procédure de reprise des concessions du cimetière et a signalé qu'il serait judicieux de prolonger le délai de régularisation avant de reprendre les sépultures sans concession. Il propose de fixer le terme au 27 octobre 2016. A l'unanimité, le conseil prend cette délibération.

Le maire a informé les conseillers que la mairie mettait en place un compte épargne temps (CET), demandé par un agent. Il est à prévoir que d'autres employés communaux en bénéficieront. Cette décision sera transférée au comité technique du CDG34 pour avis.

La séance du conseil municipal du 3 février 2015 est levée à 19h40 environ.